



1. BILAN ACTIF / PASSIF

ACTIF	Exercice 2025 - Brut	Exercice 2025 - Amortissements et dépréciations (à déduire)	Exercice 2025 - Net	Exercice 2024 - Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	381 872,62 €	381 872,62 €	- €	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	659 125,03 €	325 053,76 €	334 071,27 €	363 323,88 €
Constructions	37 839 321,23 €	15 221 361,98 €	22 617 959,25 €	19 261 522,67 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 717 400,80 €	4 706 790,75 €	1 010 610,05 €	1 236 171,60 €
Autres immobilisations corporelles	2 867 989,76 €	2 199 734,48 €	668 255,28 €	672 991,14 €
Immobilisations corporelles en cours	284 629,20 €		284 629,20 €	4 298 087,00 €
Avances et acomptes				- €
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				- €
Immobilisations financières				2 380,00 €
Participations et Créances rattachées	2 380,00 €		2 380,00 €	- €
Autres titres immobilisés				- €
Prêts				- €
Autres	2 227,17 €		2 227,17 €	2 227,00 €
Total I	47 754 945,81 €	22 834 813,59 €	24 920 132,22 €	25 836 703,29 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	287 273,82 €		287 273,82 €	298 170,00 €
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 418 939,61 €		4 418 939,61 €	4 232 420,00 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	689 725,15 €		689 725,15 €	446 921,00 €
Charges constatées d'avance	27 046,78 €		27 046,78 €	57 928,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	72 891,28 €		72 891,28 €	86 437,00 €
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 455 615,99 €		1 455 615,99 €	1 969 476,00 €
Total II	6 951 492,63 €	- €	6 951 492,63 €	7 091 352,00 €
Frais d'émission des emprunts (III)	- €		- €	- €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	- €		- €	- €
Ecarts de conversion Actif (V)	- €		- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	54 706 438,44 €	22 834 813,59 €	31 871 624,85 €	32 928 055 €



PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 729 795,65 €	1 729 795,65 €
<i>Fonds propres complémentaires</i>	2 398 486,91 €	2 398 486,91 €
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	9 674 490,17 €	9 674 490,17 €
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 320 386,97 €	1 314 863,42 €
Réserves pour projet de l'entité	1 844 428,27 €	1 844 428,27 €
Réserves de trésorerie	279 082,93 €	279 082,93 €
Autres		
Report à nouveau		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	- 1 991 640,28 €	5 523,55 €
<i>Situation nette (sous total)</i>		
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	1 876 422,65 €	2 066 545,00 €
Provisions réglementées		
Total I	17 131 453,27 €	19 313 216 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	610 171,40 €	1 280 668,00 €
Total III	610 171,40 €	1 280 668 €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	26 480,69 €	27 795,90 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 137 444,06 €	9 619 038,00 €
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	967 128,06 €	750 608,00 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 787 990,91 €	1 750 844,00 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	152 496,69 €	185 875,00 €
Autres dettes	58 459,77 €	10,00 €
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	14 130 000,18 €	12 334 170,90 €
Ecarts de conversion Passif (V)	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	31 871 624,85 €	32 928 054,80 €



2. COMPTE DE RESULTAT (1/2)

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 471 844,91 €	4 232 543,47 €
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Produits versés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)	26 427 995,19 €	26 133 924,00 €
Concours publics et subventions d'exploitation	97 779,00 €	71 806,00 €
dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 070 413,07 €	510 991,00 €
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	13 197,00 €	
Total I	32 081 229,17 €	30 949 264,47 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	10 895,80 €	10 386,00 €
Autres achats et charges externes	6 170 677,19 €	5 866 520,50 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 535 501,71 €	2 473 135,00 €
Salaires et traitements	15 109 086,51 €	14 389 860,00 €
Charges sociales	6 305 426,37 €	5 930 355,00 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 538 135,79 €	2 275 687,00 €
Dotations aux provisions	209 794,00 €	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	37 962,59 €	1 604,00 €
Total II	31 917 479,96 €	30 947 547,50 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	163 749,21 €	1 716,97 €



COMPTE DE RESULTAT (2/2)

PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	- €	- €
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	159 616,11 €	150 791,42 €
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	159 616,11 €	150 791,42 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 159 616,11 €	- 150 791,42 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 133,10 €	- 149 074,45 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		167 393,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 995 773,38 €	12 795,00 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 1 995 773,38 €	154 598,00 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	32 081 229,17 €	31 116 657,47 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	34 072 869,45 €	31 111 133,92 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 991 640,28 €	5 523,55 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Description de l'objet social, nature et périmètre des activités

L'Association Varoise Hôpital Léon Bérard a été créée en 1979.

Il s'agit d'une association à but non lucratif. Cet établissement est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC), participant au service public hospitalier, de 268 lits et places autorisé en Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) :

- 241 lits d'Hospitalisation Complète (HC)
- 27 places d'Hôpital de Jour (HDJ) dont 11 places de réhabilitation de cardiologie et 16 places de réhabilitation Neuro-LoCo-Brûlés.

En 2025, l'hôpital Léon Bérard, établissement sanitaire adhérent à la FEHAP, intervient dans le champ de la réhabilitation spécialisée au titre de 4 mentions spécialisées autorisées par l'ARS PACA :

- Mention « Locomoteur » : unités de soins d'HC B1, B2, A1 et A2 et HDJ
- Mention « Cardio-vasculaire » : unités de soins d'HC A3, A4, A2 et HDJ
- Mention « Système nerveux » : unités de soins d'HC A1 et HDJ
- Mention « Brûlés » : unités de soin d'HC B1 et HDJ

L'hôpital Léon Bérard est reconnu par les autorités de tutelle, notamment pour trois expertises, l'activité d'expertise « Prise en Charge de de Rééducation Précoce Post-Aigue Cardiologique » (PREPAC), l'activité d'expertise « Amputés » pour des patients appareillés ou non, et l'activité d'expertise « Prise en charge en réadaptation neuro-orthopédie ».

Faits marquants de l'exercice 2025

Les principaux résultats financiers de l'exercice sont les suivants :

- Après la correction d'erreur opérée, l'exercice 2025 se solde par un déficit net de - 1 991 640,28 € en comparaison d'un résultat de l'exercice 2024 de + 5 523,55€.
Cette variation de - 1 997 163,83 € par rapport à l'exercice 2024 est essentiellement dû à la comptabilisation de la dette sociale relative aux congés payés jusqu'à présent mentionnée en annexe des comptes annuels et non comptabilisée dans les comptes.
En effet, le résultat courant avant impôts de l'exercice 2025 s'élève à + 4 133.10 €.
- Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 présente un déficit de - 1 995 773.38€.
- Le niveau de trésorerie fin 2025 est de + 1 455 615.99 €.



Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler.

3. Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2025

a) Principes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Comptabilisation au coût historique ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en particulier :

- au règlement n° comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- au règlement ANC n° 2014- 03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les règles et méthodes sont décrites ci-après. Seules sont exprimées les informations significatives.

b) Règles et méthodes comptables

b1) Changement de méthode

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC (dont le règlement de l'Autorité des normes



comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (transferts de charges, reprise sur subventions d'exploitation, etc, ...), des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc, ...) et limite la comptabilisation dans le résultat exceptionnel aux opérations inhabituelles et significatives. Ce changement de réglementation a également conduit à moderniser et standardiser un certain nombre de modèles de tableaux de l'annexe. Les impacts sont les suivants :

- Remboursement IJPREV passer des comptes 79 au compte 64 pour un montant de 88 061.53 €
- La réduction générale des cotisations patronales (« réduction Fillon ») diminue les cotisations sociales dues sur les bas salaires. Cette réduction entraîne une diminution de l'assiette de la taxe sur les salaires, et donc du montant de cette taxe qui a été reclasser du compte 79 au compte 63 pour un montant de 24 041€

b2) Correction d'erreur : traitement des droits à congés payés

Dans le cadre des travaux d'arrêté des comptes de l'exercice 2025, les droits à congés payés acquis par les salariés et non consommés à la date de clôture, historiquement mentionnés en annexes des comptes annuels, ont été comptabilisés en dettes au passif du bilan

Cette correction comptable conduit à la constatation, au 31 décembre 2025, d'une dette sociale correspondant aux droits acquis par les salariés et non consommés à la clôture de l'exercice à hauteur de 1 995 773 euros.

Etant donné l'impact significatif de cette correction sur l'exercice 2025, cette dernière a été comptabilisée en charge sur le résultat exceptionnel de l'exercice 2025, et ce, en accord avec l'équipe de l'ARS PACA informée par la Direction.

b3) Méthodes comptables :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence aux règles et méthodes décrites ci-dessous :



- Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles de 5 à 30 ans
- Constructions sur sol d'autrui de 10 à 80 ans
- Installations générales, agencements, aménagements de 2 à 30 ans
- Matériel médical de 3 à 15 ans
- Matériel informatique de 3 à 10 ans
- Autres (mobilier ...) de 3 à 15 ans

- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

- Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas bénéficié de contribution volontaire en nature lors de l'exercice 2025.



4. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	RUBRIQUES	Comptes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice(1) Solde débiteur	Augmentations(2)	Diminutions(3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice(4=1+2-3) Solde débiteur
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	201	.	.	.	.
	Frais d'études, de recherche et de développement	203	.	.	.	.
	Contributions aux investissements communs des GHT	204	.	.	.	.
	Concessions, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	381 872,62 €	- €	- €	381 872,62 €
	Droit au bail	206	.	.	.	.
	Autres immobilisations incorporelles	208	.	.	.	.
	Immobilisations incorporelles en cours	232, 237	.	.	.	.
	Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	237	.	.	.	.
Immobilisations corporelles	Terrains	211, 212	659 125,03 €	- €	- €	659 125,03 €
	Constructions	213, 214	35 613 245,83 €	4 426 265,44 €	2 200 190,04 €	37 839 321,23 €
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	215	5 624 003,39 €	93 397,41 €	- €	5 717 400,80 €
	Autres immobilisations corporelles	218	2 746 038,95 €	121 950,81 €	- €	2 867 989,76 €
	Immobilisations reçues en affectation ou immobilisations grevées de droit	22 (sauf 229)	.	.	.	.
	Immobilisations corporelles en cours	231, 235, 238	4 298 086,62 €	- €	4 013 457,42 €	284 629,20 €
	dont Part investissement- partenariats public-privé	235	.	.	.	.
	dont Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	238	.	.	.	.
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	241-249	.	.	.	.
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	261,266,267, 268,269	2 380,00 €	- €	- €	2 380,00 €
	Autres titres immobilisés	271, 272,279	.	.	.	.
	Prêts	274	.	.	.	.
	Autres	273, 275, 276	2 227,17 €	- €	- €	2 227,17 €
	TOTAL		49 326 979,61 €	4 641 613,66 €	6 213 647,46 €	47 754 945,81 €

5. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	RUBRIQUES	Comptes	Amortissements cumulés au début de l'exercice (1) Solde créditeur	Augmentations : dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissement de l'exercice (3)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (4=1+2-3) Solde créditeur
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	2801	.	.	.	.
	Frais d'études, de recherche et de développement	2803	.	.	.	.
	Contributions aux investissements communs des GHT	2804	.	.	.	.
	Concessions, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2805	381 872,62 €	- €	- €	381 872,62 €
	Autres immobilisations incorporelles	2808	.	.	.	.
Immobilisations corporelles	Terrains	2811,2812	295 801,15 €	29 252,61 €	- €	325 053,76 €
	Constructions	2813,2814	16 351 723,16 €	1 070 955,82 €	2 201 317,00 €	15 221 361,98 €
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	2815	4 387 831,79 €	318 958,96 €	- €	4 706 790,75 €
	Autres immobilisations corporelles	2818	2 073 047,81 €	126 686,67 €	- €	2 199 734,48 €
	Immobilisations reçues en affectation ou immobilisations grevées de droit	282	.	.	.	.
	TOTAL	.	23 490 276,53 €	1 545 854,06 €	2 201 317,00 €	22 834 813,59 €



6. ETAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus (2025)	à plus d'un an et moins 5 ans (2024 à 2027)	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 137 443,99 €	481 591,80 €	1 997 789,45 €	6 658 062,74 €
Emprunts et dettes financières divers				
Avance de trésorerie				
Fournisseurs et comptes rattachés	967 128,00 €	967 128,00 €		
Dettes fiscales et sociales	3 787 990,91 €	3 787 990,91 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	152 496,69 €	152 496,69 €		
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	44 584,92 €	44 584,92 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	14 089 644,51 €	5 433 792,32 €	1 997 789,45 €	6 658 062,74 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Une caution morale pour un montant de 3 499 980.79€ a été consentie par la commune de Hyères pour le prêt N°2 (relatif au bâtiment MONTCLAIR) de 7 000 000 €.

8. ETAT DES CREANCES

CRÉANCES		MONTANT BRUT	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts (1)			
	Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant	Usagers et comptes rattachés			
	Clients douteux et litigieux			
	Autres créances mutuelles et tiers payants	922 031,28 €	431 707,28 €	490 324,00 €
	Assurance Maladie	3 483 033,48 €	2 364 349,45 €	1 118 684,03 €
	Autres créances	689 725,15 €	689 725,15 €	
	Charges constatées d'avance	27 046,78 €	27 046,78 €	
	TOTAL	5 121 836,69 €	3 512 828,66 €	1 609 008,03 €
	(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			



9. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice n-1) Solde créditeur	Valeur à la fin de l'exercice N Solde créditeur	Variation à la baisse (Si BE>BS :=BE-BS)	Variation à la hausse (Si BE<BS :=BS-BE)
Apports et fonds associatifs	13 802 772,73 €	13 802 772,73 €	- €	- €
Réserves - Excédents affectés à l'investissement	1 314 863,42 €	1 320 386,97 €	- €	5 523,55 €
Réserves - Réserve de trésorerie	1 844 428,27 €	1 844 428,27 €	- €	- €
Réserves - Réserves de compensation	279 082,93 €	279 082,93 €	- €	- €
Réserves - Réserves diverses	.	- €	- €	- €
Report à nouveau excédentaire	.	- €	- €	- €
Report à nouveau déficitaire	.	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- €	1 991 640,28 €	1 991 640,28 €	- €
Subventions d'investissement	2 066 545,00 €	1 876 422,65 €	190 122,35 €	- €
Provisions réglementées	.	- €	- €	- €
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	.	- €	- €	- €
Provisions réglementées pour propre assureur	.	- €	- €	- €
responsabilité civile	.	- €	- €	- €
autre	.	- €	- €	- €
Autres provisions réglementées	.	- €	- €	- €
Droits de l'affectant	.	- €	- €	- €
Fonds dédiés	.	- €	- €	- €
TOTAL	19 307 692,35 €	17 131 453,27 €	2 181 762,63 €	5 523,55 €
Variation de capitaux propres de l'année	X	X	2 176 239,08 €	- €

10. TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUES (provisions pour risques et charges)	Comptes	Montants au début de l'exercice(1) Solde créditeur	Dotations de l'exercice(2)	Reprises de l'exercice(3)	Montants à la fin de l'exercice(4=1+2-3) Solde créditeur
C/151 : Provisions pour risques	151	.	.	.	.
C/ 1511 provisions pour litiges	1511	.	.	.	.
C/ 1514 provisions pour amendes et pénalités	1514	.	.	.	.
C/ 1515 provisions pour pertes de change	1515	.	.	.	.
C/ 1516 provisions pour risques d'emploi	1516	.	.	.	.
C/ 1518 autres provisions pour risques	1518	.	.	.	.
C/152 Provisions pour risques et charges sur emprunts	152	.	.	.	.
C/153 Provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET) (public) / Provisions pour pensions et obligations similaires (privé)	153	.	.	.	.
C/ 1531 personnel médical (public) / provisions pour indemnités de départ à la retraite (privé)	1531	.	.	.	.
C/ 1532 personnel non médical	1532	.	.	.	.
C/ 1538 autres	1538	.	.	.	.
C/157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	157	.	.	.	.
C/ 1572 provisions pour gros entretien ou grandes révisions	1572	.	.	.	.
C/158 Autres provisions pour charges	158	1 280 668,12 €	209 794,00 €	880 290,72 €	610 171,40 €
TOTAL	.	1 280 668,12 €	209 794,00 €	880 290,72 €	610 171,40 €



11. TABLEAU DES EFFECTIFS MOYENS

	ETP moyens rémunérés		
		Réalisation au 31/12/2025	Réalisation N-1
PM	Praticiens hospitaliers	19.27	18.12
	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires		
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI		
	Anciens praticiens contractuels et nouveaux praticiens	0.26	0.33
	TOTAL 1 - PERMANENTS	19.53	18.45
	Anciens praticiens contractuels et nouveaux praticiens		0.64
	Assistants et assistants associés		
	Personnels enseignants et hospitaliers non titulaires et		
	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux		
	Attachés et attachés associés en CDD		
	Praticiens associés et praticiens associés temporaires		
	Sous-Total c/6423	0.00	0.64
	Internes et FFI		
	Etudiants		
	Docteurs juniors		
	Sous-Total c/6424	0.00	0.00
	Intérim médical		
	TOTAL 2 - NON PERMANENTS	0.00	0.64
	Personnel médical affecté à l'établissement		
	TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR	0.00	0.00
	TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)	19.53	19.09
PNM - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs		
	dont personnels de direction		
	Personnels de services de soins		
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		
	dont Aide-Soignant		
	Personnels éducatifs et sociaux		
	Personnels médico-techniques		
	Personnels techniques et ouvriers		
PNM - Contrats à durée indéterminée	TOTAL 1	0.00	0.00
	Personnels administratifs	17.29	18.80
	Personnels de services de soins	152.44	152.91
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	48.92	52.10
	dont Aide-Soignant	43.75	40.95
	Personnels éducatifs et sociaux	1.75	1.96
	Personnel médico-techniques	64.95	63.34
	Personnels techniques et ouvriers	42.38	46.68
PNM - Contrats à durée déterminée et autres	TOTAL 2	278.81	283.69
	TOTAL - PERMANENTS (1+2)	278.81	283.69
	Personnels administratifs	0.72	0.97
	Personnels de services de soins	24.64	21.55
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	9.68	5.75
	dont Aide-Soignant	7.92	9.27
	Personnels éducatifs et sociaux	0.13	
	Personnel médico-techniques	4.84	8.62
PNM - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels techniques et ouvriers	2.72	2.18
	Sous-total - CDD	33.05	33.32
	dont CDD sur contrats de remplacement		
	Interim non médical		
	TOTAL 3 - CDD et INTERIM	33.05	33.32
	Contrats soumis à disposition particulière	0.34	0.30
	Apprentis	1.40	0.83
	TOTAL 4	1.74	1.13
PNM - Contrats à durée déterminée et autres	TOTAL - NON PERMANENTS (3+4)	34.79	34.45
	Personnel affecté à l'établissement		
PNM - Contrats à durée déterminée et autres	TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors	0.00	0.00
	TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL	313,60	318,14
PNM - Contrats à durée déterminée et autres	TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON	333,13	337,23



12. Note sur la réfaction de la Dotation Globale opérée en 1985

Lors de l'instauration du système de la Dotation Globale au 1 janvier 1985, il a été constaté à cette date un écart au niveau des règlements effectués par la Sécurité Sociale concernant les factures de décembre 1984.

En effet, la facturation de décembre 1984 a été faite début janvier 1985 et réglée par la Sécurité Sociale. Cependant lors des premiers versements de Dotation Globale mise en place au 1 janvier 1985, la caisse de sécurité sociale a déduit le montant des factures de 1984 payées en janvier 1985. Cette déduction s'élevait à 7 338 086.20 francs, soit 1 118 684.03 euros. C'est cette somme qui apparaît au bilan depuis, et qui a fait l'objet d'une reconnaissance de dette de la part de l'agent comptable de la CPAM du Var le 20 septembre 2007.

13. Note sur le calcul des indemnités de départ à la retraite (PIDR)

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées au cours de l'exercice 2025.

L'ensemble des calculs sont basés sur la liste des salariés en CDI présents au 31/12/2025.

La méthode utilisée pour le calcul des Indemnités de fin de Carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.60%
- Age de départ en retraite : 64 ans
- Table de mortalité INSEE : 2020-2022

Le montant total de l'engagement actualisé, proratisé à l'ancienneté acquise, s'élève à 1 690 718 € au 31/12/2025 (incluant le taux de charges sociales).